

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11.05.2016

1. Approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11.05.2016, présidée par Monsieur Alain Schockert, en l'absence de Monsieur André Bergen, Président du Conseil d'Administration, a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de Cofinimmo clôturés au 31.12.2015, en ce compris l'affectation du résultat.

Suite à la conversion d'actions privilégiées en actions ordinaires pendant la période du 22.03.2016 au 31.03.2016¹ et la conversion d'obligations émises en 2011², l'affectation du résultat 2015 a été modifiée par rapport à celle publiée dans le Rapport Financier Annuel 2015.

Affectation définitive du résultat (en EUR)

A. RESULTAT NET	103 601 153,56
B. TRANSFERT DES/AUX RESERVES	6 896 766,89
Transfert de/à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers	-9 363 805,98
<i>Exercice comptable</i>	-27 366 836,12
<i>Exercices antérieurs</i>	18 003 030,14
Transfert de/à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers	18 219 067,72
<i>Exercice comptable</i>	18 129 067,72
<i>Exercices antérieurs</i>	90 000,00
Transfert de/à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	860 870,46
Transfert de/à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	845 840,54
Transfert de/à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	-713 444,00
Transfert des/aux autres réserves	-219 587,50
Transfert du/au résultat reporté des exercices antérieurs	-2 732 174,35
C. REMUNERATION DU CAPITAL	0,00
D. REPARTITION AU TITRE DE L'EXERCICE AUTRE QUE LA REMUNERATION DU CAPITAL	-110 497 920,45
E. RESULTAT A REPORTER³	296 684 645,92

¹ Voir notre communiqué de presse du 05.04.2016, disponible sur notre site internet.

² Voir notre communiqué de presse du 02.05.2016, disponible sur notre site internet

³ Le résultat à reporter est composé du résultat à reporter de l'exercice et des exercices antérieurs.

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 11.05.2016, 17:40 CET

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 EUR brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 5,50 EUR brut aux actionnaires ordinaires.

Informations relatives aux droits liés à la détention d'actions ordinaires et privilégiées

Actions ordinaires	
Dividende relatif à la période allant du 01.01.2015 au 11.05.2015	
- Coupon	N° 27
- Montant brut	1,96 EUR
- Date de détachement de coupon (Ex date) ¹	22.04.2015
- Date d'arrêté (Record date) ²	23.04.2015
- Date de paiement du dividende	A partir du 17.05.2016
- Service financier	Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
Dividende relatif à la période allant du 12.05.2015 au 31.12.2015	
- Coupon	N° 28
- Montant brut	3,54 EUR
- Date de détachement de coupon (Ex date) ¹	13.05.2016
- Date d'arrêté (Record date) ²	16.05.2016
- Date de paiement du dividende	A partir du 17.05.2016
- Service financier	Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
Actions privilégiées	
- Coupons	N° 16 (COFP1) N° 15 (COFP2)
- Montant brut	6,37 EUR
- Date de détachement de coupon (Ex date) ¹	13.05.2016
- Date d'arrêté (Record date) ²	16.05.2016
- Date de paiement du dividende	A partir du 17.05.2016
- Service financier	Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition de suspendre le droit au dividende des 39 925 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo en couverture du plan d'options sur actions et d'annuler le droit au dividende de 9 989 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo.

¹ Date à partir de laquelle la négociation en Bourse s'effectue sans droit au versement de dividende à venir.

² Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 11.05.2016, 17:40 CET

2. Approbation du Rapport de rémunération

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé, par vote distinct, le Rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31.12.2015.

3. Renouvellement du mandat de trois administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Jean-Edouard Carbonnelle jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également renouvelé, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Xavier de Walque jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020 et le mandat de Monsieur Christophe Demain jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017. Elle constate leur indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères énoncés par cet article.

4. Nomination de trois nouveaux administrateurs indépendants

L'Assemblée Générale Ordinaire a nommé, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat en qualité d'administrateur, Madame Diana Monissen, Monsieur Olivier Chapelle et Monsieur Maurice Gauchot, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020 et constate leur indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères énoncés par cet article.

5. Indemnité forfaitaire pour les administrateurs non exécutifs résidant à l'étranger

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la proposition d'octroyer une indemnité forfaitaire de 1 000 EUR par présence physique à un Conseil et/ou Comité aux administrateurs non exécutifs résidant à l'étranger afin de rémunérer le temps supplémentaire qu'ils consacrent à leur mandat par rapport à un administrateur résidant en Belgique.

6. Clause de changement de contrôle

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt syndiqué renouvelé le 05.11.2015 pour une durée de cinq ans et dont le montant total a été porté à 300 000 000 EUR. Cette clause prévoit qu'en cas de changement de contrôle les sommes empruntées, augmentées de leurs intérêts, seront immédiatement exigibles.

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 11.05.2016, 17:40 CET

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta

Head of External Communication and

Investor Relations

Tel.: +32 2 373 60 36

vkibieta@cofinimmo.be

Ellen Grauls

Investor Relations Manager

Tel.: +32 2 373 94 21

egrauls@cofinimmo.be

A propos de Cofinimmo:

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de près de 3,2 milliards EUR, représentant une superficie totale de plus de 1 700 000 m². Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont l'immobilier de santé (43 %), les bureaux (39 %) et de réseaux de distribution (17 %). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 110 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 31.03.2016, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,3 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

www.cofinimmo.com

Suivez nous sur:

